GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Folio : 69/101

Date : 20/09/2006

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/018991**
n°de gestion : **2000B01916**
n°SIREN : **431 934 603 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 20/09/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

NOVALI société par actions simplifiée

4 rue Duguesclin 69006 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

extrait d'un procès-verbal d'assemblée certifié conforme (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

modification des commissaires aux comptes

NOVALI

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 1 200 000
Siège Social : 4, rue Duguesclin 69006 LYON
431 934 603 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

REUNION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

EN DATE DU 30 JUIN 2006

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

L'an deux mil six, le Vendredi 30 Juin, à 18 heures,

Les actionnaires de la société NOVALI se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire. Les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Serge MATHIEU, en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent actions sur les 120 000 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité des voix dont disposent les associés présents ou représentés.

Monsieur Renaud PEILLON, et le Cabinet ANCETTE, Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 14 juin 2006.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la société et sur la gestion du groupe établi par le Président,
- Présentation des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le **31 décembre 2005**,
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le **31 décembre 2005**,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le **31 décembre 2005**,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées aux articles L.227-10 du Code de Commerce,
- Renouvellement de Monsieur Renaud PEILLON et de la société CLGO dans les fonctions de Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant,
- Nomination de la société DFP AUDIT et de Monsieur Laurent CROPPI aux fonctions de co-Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant en remplacement du Cabinet ANCETTE et de Monsieur Jérôme PLOQUIN,

- Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2005**,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président puis du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SEPTIEME RESOLUTION

Les Associés, prenant acte de la démission du Cabinet ANCETTE et de Monsieur Jérôme PLOQUIN de leur fonction de co-Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant, décident de nommer en remplacement, pour une durée de six exercices prenant fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- La société DFP AUDIT, dont le siège social est à LYON (9ème), 2 rue de la Claire, représentée par Monsieur Pierre Yves PETIT, aux fonctions de co-commissaire aux Comptes Titulaire,
- Monsieur Laurent CROPPI, demeurant professionnellement à LYON (9ème), 2 rue de la Claire, aux fonctions de co-commissaire aux Comptes Suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Monsieur Pierre Yves PETIT, es qualité, et Monsieur Laurent CROPPI ont déclaré accepter leurs mandats et n'exercer aucune fonction de nature à leur en interdire l'exercice.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

Serge MATHIEU